

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 01923
Numéro SIREN : 334 688 322
Nom ou dénomination : AB CORPORATE AVIATION

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2019 sous le numéro de dépôt 22695

Georges GASTON
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - REIMS

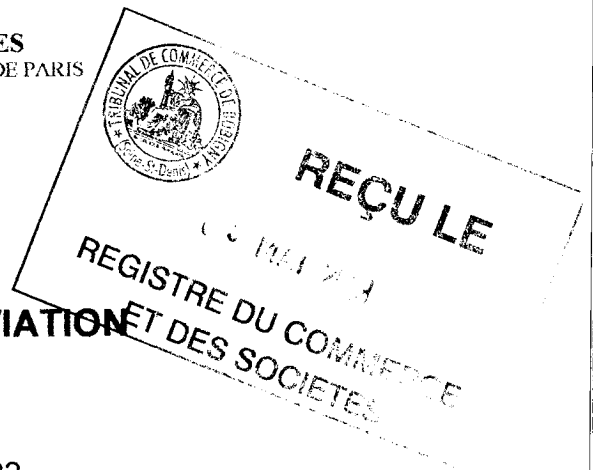
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

97, avenue de Marinville
94100 ST MAUR
TEL : 06 51 53 51 90

SARL AB CORPORATE AVIATION

Aéroport LE BOURGET
93350 LE BOURGET

RCS BOBIGNY 334688322



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DESIGNÉ POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Georges GASTON
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES - REIMS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

97, avenue de Marinville
94100 ST MAUR
TEL : 06 51 53 51 90

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DESIGNÉ POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

SARL AB CORPORATE AVIATION

Aéroport LE BOURGET
93350 LE BOURGET
RCS BOBIGNY 334688322

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée conformément à l'article L. 224-3 du Code de Commerce, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture de la dernière situation comptable établie au 31 décembre 2018, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

St Maur, le 23 avril 2019

Georges GASTON

Commissaire aux comptes et à la transformation